

AGECA AUDIT

5 rue Jean Rostand

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02.96.68.32.10

Fax : 02.96.68.32.11

e mail : saintbrieuc@ageca-conseils.fr

Site internet : http://infos.votrexpert.com/ageca_conseils/

Commissaires aux Comptes

- Bernard LE DENMAT
- Christophe LE ROUX
- Aurélie LEMOINE

ASSOCIATION LE BOTRAI

Le Botrai

22510 SAINT-TRIMOEL

Nos réf. :

AL/ Rapports CAC 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "LE BOTRAI", relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

AL

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons notamment procédé au contrôle des subventions par le rapprochement avec les conventions et vérifié leur correct rattachement à l'exercice concerné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

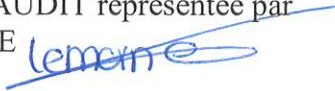
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ploufragan,
le 28 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Société AGECA AUDIT représentée par
Aurélie LEMOINE 

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes	9 930		9 930		9 930
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	165		165		165
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	10 095		10 095		10 095
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	18 476		18 476		18 476
Charges constatées d'avance	1 051		1 051		1 051
Valeurs mobilières de placement	170 000		170 000		170 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	94 304		94 304		94 304
TOTAL (III)	283 831		283 831		283 831
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	293 926		293 926		293 926

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000 € - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
 5, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)	Néant	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	30 000		30 000
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 616		- 15 616
Situation nette (sous total)	14 384		14 384
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 384		14 384
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 391		20 391
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	4 998		4 998
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	254 152		254 152
TOTAL (IV)	279 541		279 541
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	293 926		293 926
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
 5, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10

PASSIF	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)	Néant	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 430 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	800		800	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	60 491		60 491	N/S
. dont ventes de dons en nature	2 126		2 126	N/S
. Ventes de prestations de services	13 998		13 998	N/S
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	33 273		33 273	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	7 574		7 574	N/S
. Mécénats	2 500		2 500	N/S
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2		2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	118 638		118 638	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 305		1 305	N/S
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	77 818		77 818	N/S
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 109		1 109	N/S
Salaires et traitements	45 772		45 772	N/S
Cotisations sociales	8 475		8 475	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	819		819	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	135 299		135 299	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-16 661		- 16 661	N/S
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	612		612	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	433		433	N/S
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	1 045		1 045	N/S

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 420 775 741 00022

5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 045		1 045	N/S
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-15 616		- 15 616	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	119 683		119 683	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	135 299		135 299	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 616		- 15 616	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	19 626		19 626	N/S
Total	19 626		19 626	N/S
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	19 626		19 626	N/S
Total	19 626		19 626	N/S

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 430 775 741 00022
 5, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10

Préambule

L'association Le Botrai s'est constituée en juillet 2024 pour assurer la reprise et la pérennité de la ferme du Botrai. Son projet repose sur trois axes majeurs :

- Préserver et développer le site ;
- Assurer la continuité des activités historiques de la ferme, réhabiliter les espaces et maintenir un environnement rural vivant, accessible et accueillant ;
- Déployer des dispositifs et modalités d'accueil et d'accompagnement à visée sociale, pédagogique, culturelle et thérapeutique.

La ferme devient un lieu-ressource pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et ceux qui les entourent.

Les activités proposées soutiennent les apprentissages, la rencontre et la construction de repères dans un lieu non stigmatisant.

L'association fonctionne comme un espace collectif d'expérimentation et de partage des pratiques. Elle développe des outils, construit des démarches pluridisciplinaires et diffuse les savoir-faire issus des rencontres.

L'éthique de l'association tient dans ses pratiques orientées par la singularité de chaque personne accueillie sans visée normative préétablie.

Ce projet a pris forme à partir d'un collectif d'une vingtaine de personnes issues de champs professionnels variés, et d'une équipe salariée qui contribuent à la vie du site, au développement des actions et qui veille à l'évolution de la dimension thérapeutique du lieu.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 18 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'association.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 293 925,58 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 15 615,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/04/2026 par les dirigeants.

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 420 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

Principes, règles et méthodes comptables

METHODE GENERALE

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 430 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 420 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Des experts à votre service.
Tél : 02.96.68.32.10

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : le temps bénévoles est estimé à 1 652 heures, valorisé au SMIC horaire brut.

Les contributions volontaires au titre de 2025 sont évaluées à 19 625.76 E.

AGECA AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 480 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		9 930		9 930
Immobilisations financières		165		165
TOTAL		10 095		10 095

Les immobilisations corporelles sont constituées d'études réalisées sur la faisabilité d'aménagement de la ferme ; il s'agit d'immobilisations en cours à la clôture de l'exercice.

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	18 200
Autres produits à recevoir	30
TOTAL	18 230

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 429 715 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise			30 000		30 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice				-15 616	-32 638
Dont générosité du public					
Situation nette			30 000	-15 616	14 384
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL			30 000	-15 616	14 384
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	20 391	20 391		
Dettes fiscales et sociales	4 998	4 998		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	254 152	254 152		
TOTAL	279 541	279 541		

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 490 775 741 00022
 5, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	19 266
Dettes fiscales et sociales	1 890
Autres dettes	
TOTAL	21 156

AGECA AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 220 000 € - RCS St Brieuc B 429 775 741 00022
5, rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.68.32.10

Notes sur le compte de résultat

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Saint-Rieul	fonctionnement	551	551			
Crédit Agricole	trophée de la vie locale	300	300			
Saint-Brieuc entrer	travailler et vivre en Côtes d'Armor	4 000	4 000			
Région Bzh	Etik projets	19 000	13 300	5 700		
CD22	La ferme dans tous les sens	12 500		12 500		
Lamballe Terre & Mer	MAD projet d'aménagement de la ferme	17 022	17 022			
TOTAL		53 373	35 173	18 200		

AGECA AUDIT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000€ - RCS St Brieuc B 420 775 741 00022
 6, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10

Autres informations

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	2	1
TOTAL	2	1

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2160 E.

AGECA AUDIT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 220 000€, RCS St Brieuc B 425 775 741 00022
 5, rue Jean Rostand
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél : 02.96.68.32.10